

À l'attention du bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Mémoire sur le projet de Réserves de biodiversité du Massif-des-Lacs-Belmont-et-Magpie et des Buttes-du-Lac-aux-Sauterelles (Côte-Nord)

Présenté par Mathieu Bourdon, Sylvain Roy, Philippe Bourdon, Jean-François Bourdon et Pierre Lévesque : Groupe de citoyens spécialistes de l'eau vive (canot, kayak et rafting).

Depuis 1997, nous descendons annuellement la rivière Magpie tant sur un plan personnel que professionnel. En 1998, nous avons effectué une descente depuis le kilomètre 300 soit sur presque la totalité de rivière. Depuis 1998, nous effectuons des expéditions à partir du lac Magpie jusqu'à l'embouchure de la rivière. Depuis presque 10 ans, nos expéditions ont un but de préservation et d'entretien des sites de campement et des sentiers de portage existants dans un esprit de conservation. Depuis trois années maintenant, nous offrons des services professionnels par sous-traitance aux entreprises locales, nationales ou internationales qui offrent des expéditions sur la rivière Magpie en proposant notamment de la location d'équipements (canot, kayak, rafting); un service de transport de bagages et des services de guides. Nous sommes également régulièrement consultés pour obtenir des informations concernant la descente de la rivière, les difficultés, le matériel nécessaire, la cartographie des sites de campement etc.

Nous sommes donc extrêmement satisfaits de constater qu'un statut de réserve de biodiversité est envisagé pour le secteur du massif des lacs Belmont et Magpie et saluons cette belle initiative. Ce projet s'insère directement dans nos activités tant professionnelles que personnelles.

Nous sommes donc directement concernés par la vocation de protection de ce secteur et espérons que nous serons en mesure de poursuivre nos activités personnelles et professionnelles dans le secteur de la réserve de biodiversité.

Nous sommes également interpellés par l'éloignement des réserves de biodiversité proposées sur la Côte-Nord qui ne sont accessibles que par hydravion et donc réservées à un nombre restreint de personnes. Dans les régions ressources comme la nôtre, nous aimerions que ce genre de projet représente également des possibilités de diversification économique par des stratégies adaptées de mise en valeur et d'éducation relative à l'environnement. En effet, selon le Ministère du Développement durable, Environnement

et Parcs¹ les aires protégées favorisent la diversification des économies locales et régionales. Elles contribuent à sauvegarder un potentiel biologique qui constitue une ressource naturelle renouvelable permettant le maintien d'activités, telles que la chasse, la pêche et le piégeage. De façon très significative, elles soutiennent l'industrie touristique et l'industrie écotouristique, qui sont en plein essor. De plus, une étude récente élaborée par l'organisme Aventure et écotourisme Québec indique que l'écotourisme et le tourisme d'aventure génèrent des retombées de près d'un milliard de dollars au Québec.²

Il nous apparaît donc essentiel en Minganie de promouvoir la conservation des milieux en favorisant l'émergence de nouvelles économies basées sur le tourisme et l'écotourisme. Dans des régions où les entreprises ferment, où le chômage progresse et où le discours actuel est basé sur les termes DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE, il semble alors inévitable de conjuguer CONSERVATION avec DÉVELOPPEMENT DURABLE et de soutenir l'industrie touristique et écotouristique.

Pour parvenir à un statut de protection qui permettrait la promotion des milieux, il est alors essentiel de mettre sur pied un comité de gestion du territoire impliqué dans les suivis de biodiversité et dans l'encadrement des activités. Nous souhaitons que ce comité soit constitué de personnes locales; utilisateurs, biologistes, techniciens de la faune etc. afin que la gestion puisse également être une source de retombées économiques directes et indirectes par la création éventuelle d'emplois.

Nous sommes parfaitement en accord avec le présent projet mais nous souhaitons qu'il soit amélioré notamment par l'extension de la superficie de l'aire de biodiversité. En effet, le rapport du BAPE 198 intitulé : « Projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie » d'août 2004, mentionne dans la lettre adressée au ministre Thomas Mulcair : « Compte tenu que la rivière Magpie présente un très grand potentiel pour les activités récréotouristiques et qu'il convient d'en assurer une mise en valeur durable, la Commission considère que le développement hydroélectrique sur cette rivière devrait être limité à ce seul projet. ». Afin de rencontrer les recommandations faites, à ce moment-là, par la commission, nous proposons donc d'étendre l'aire de biodiversité au pied de la 3^e chute de la rivière Magpie. Cette extension au projet actuel représente 55 kilomètres en longueur et pourrait s'étendre sur tout le bassin versant.

La conciliation du projet hydroélectrique présent et des projets écotouristiques en essor illustre d'une belle manière la diversification économique possible dans les régions ressources. L'extension de la superficie de l'aire de conservation au pied de la 3^e chute se ferait en harmonie avec les projets existants d'autant plus qu'elle permettrait d'en assurer la pérennité.

Ledit rapport indique en conclusion que : « La Commission est d'avis qu'une mise en valeur durable et polyvalente de la rivière Magpie requiert que le développement hydroélectrique soit restreint au seul emplacement du barrage Magpie. Cette restriction d'usage vise à préserver les autres secteurs de cette majestueuse rivière ayant un très grand intérêt sur le plan écologique, paysager et récréotouristique. Il importe ainsi que le

¹ http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_proteges/aires_quebec.htm

² www.aventure-ecotourisme.qc.ca

cours supérieur de la rivière Magpie, compris entre le lac Magpie et la troisième chute et ses rapides soit protégé légalement en attendant la consultation du public prévue et la prise de décision sur le projet d'aire protégée du massif des lacs Belmont et Magpie. »

À la lecture de ceci, nous souhaitons donc vivement que l'aire proposée actuellement soit étendue au pied de la troisième chute et que ce projet de conservation inclue une participation active de la part du Ministère du Développement Durable, Environnement et Parcs à la mise en valeur durable de la rivière.

Étendre l'aire de biodiversité aux pieds de la 3^e chute serait également un moyen efficace et logique de permettre un accès plus facile au territoire et donc de mettre en place plus directement les outils nécessaires au suivi de la biodiversité, à l'éducation et à la mise en valeur du territoire. Bref, ce serait une action concrète montrant la bonne volonté du ministère à atteindre les objectifs de diversification économique et de soutien aux industries touristiques et écotouristiques des régions tout en atteignant les objectifs de protection.

Il faut mentionner à cet effet que la rivière Magpie, reconnue internationalement par les milieux de canots, kayak et rafting est toujours désignée comme une rivière réservée à des experts en eau vive. Cette affirmation est valable uniquement dans la mesure où la rivière n'est accessible que par le lac et qu'aucune sortie n'est possible jusqu'à l'embouchure. En examinant la rivière de plus près, on se rend compte qu'elle comporte différentes sections qui s'adressent à un public tantôt expert, intermédiaire et même débutant à l'unique condition que la rivière soit accessible. En effet, si l'on considère les 10-12 premiers kilomètres à partir du lac, on peut noter que cette portion est réservée à des personnes intermédiaires/experts alors que la section du centre que nous nommons entre nous « la vallée des aigles » peut quant à elle être descendue par des personnes débutantes. La section du bas de la rivière à partir de ladite vallée s'adresse, elle, à des experts. Dans un optique de protection et de mise en valeur du territoire comme support à l'industrie touristique et écotouristique, l'extension de la réserve de biodiversité au pied de la 3^e chute pourrait alors constituer un réel atout en matière de diversification économique.

Il est important de noter à ce sujet que le développement touristique en Minganie en est encore à son balbutiement et qu'il s'appuie depuis 1984 uniquement sur la Réserve de Parcs Canada de l'archipel des îles Mingan. À ce jour encore, l'archipel des îles Mingan constitue le produit d'appel touristique de la région. Afin d'accueillir un plus grand nombre de visiteurs et d'allonger leur temps de séjour dans la région, il est vital pour la Minganie de développer d'autres produits d'appel, de diversifier les activités touristiques et surtout de permettre aux visiteurs de découvrir l'arrière pays. Très peu d'activités offre la possibilité de visiter l'arrière pays, le trait de scie à Aguanish est un bel exemple et les excursions actuellement proposées sur la rivière Magpie sont elles aussi un beau début. Mais pour le moment, ces excursions sont réservées à un public restreint puisque très éloignées et réservées à une clientèle d'eau vive ciblée. Il faut toutefois prendre en compte que ce genre d'activités peut générer d'importantes retombées économiques si elles sont soutenues et que de faciliter l'accessibilité à la rivière Magpie pourrait alors

être un levier important au développement d'activité de découverte de l'arrière pays de la Minganie. Le projet de réserve de biodiversité et son extension au pied de la 3^e chute constituerait sans équivoque le soutien nécessaire à l'essor de nouvelles activités qui représenteraient une plus value pour l'ensemble de la région permettant d'attirer de nouveaux visiteurs et d'allonger leur temps de séjour en Minganie. Car un tel projet ne restreindrait pas l'activité possible sur la rivière Magpie au seul domaine de l'eau vive mais d'autres activités de découvertes pourraient alors voir le jour tant en été qu'en hiver et pourquoi pas toute l'année. Certaines clientèles non ciblées actuellement sur le marché touristique sont friandes de destinations comme la Minganie mais afin de les attirer, il faut un développement intéressant et structuré des activités dans la région. On parle ici de clientèle européenne (les allemands, britanniques, hollandais et français pour ne citer qu'eux) et nord américaines. Il est certain que pour l'instant la rivière Magpie n'a pas prouvé son potentiel d'attirer des retombées économiques dans la région mais les activités existantes sont en plein essor depuis trois ans seulement et jusque là, aucune volonté ou levier n'est venu assurer la renommée et la mise en marché de cette rivière. Le projet discuté ici pourrait constituer l'occasion de développer la rivière Magpie sur un plan touristique.

D'une manière plus philosophique, nous considérons également qu'il serait important de préserver une des grandes rivières de la Côte-Nord, telle que la rivière Magpie qui présente un fort volume. En effet, les grandes rivières nord côtières ont en majorité un cours d'eau régularisé et ne présente plus le caractère sauvage initial. Étendre l'aire de biodiversité de la rivière Magpie serait à notre avis la préservation d'une rivière à fort volume, témoin des rivières sauvages pour les générations futures.

Ceci permettrait également la conciliation entre de grands projets industriels tels que le développement hydroélectrique et la conservation, la mise en valeur, l'éducation. À cet égard, nous souhaitons souligner que les projets de conservation reçoivent en général un accueil plutôt froid de la part des populations locales étant donné qu'ils sont constamment assimilés à un non-développement. Il se crée alors au sein des populations locales de terribles scissions allant parfois jusqu'aux menaces envers des personnes modérées mais favorables à une protection du territoire. Il semble malheureusement que protection et conservation soient toujours opposées au développement alors qu'il nous apparaît très facile de concilier les deux. Dans un tel projet, les deux buts pourraient être atteints ce qui permettrait à la population locale de s'unir autour d'un projet alliant véritablement conservation et développement durable. Pour atteindre cet objectif, il est inévitable de mettre l'accent sur la possibilité de diversification économique de la région grâce à la création d'une aire de biodiversité étendue au pied de la 3^e chute. Le projet serait alors véritablement structurant pour la région et faciliterait l'industrie écotouristique en plein essor depuis trois ans sur la rivière Magpie.

Nous sommes favorables au projet en espérant que le ministère tiendra compte de la situation économique de la région et du besoin criant de diversification économique et de conciliation entre protection et grands projets industriels. La rivière Magpie pourrait constituer un exemple de diversification économique, de protection, de mise en valeur et de soutien aux industries touristiques et écotouristiques locales si les recommandations émises dans le rapport 198 d'août 2004 sont considérées en plus de celles exposées dans le présent document.

Mathieu Bourdon

Sylvain Roy

Jean-François Bourdon

Philippe Bourdon

Pierre Lévesque